



# COMMUNE DE KOERICH



## REGISTRE AUX DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 21 JUIN 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 14/06/2024.

Date de la convocation des conseillers : 14/06/2024.

Présents : M. Daniel Wirth, bourgmestre, M. Norbert Welu, Mme Mary-Jo Andrich, échevins,  
M. De Oliveira Kevin, M. Yves Weyland, Mme Vanessa Fernandes Cavaco, Mme Fernandez  
Ramos Jessica, M. Eugène Kemp, M. Bodenröder Jens, conseillers.  
M. Patrick Lecoq, secrétaire communal.

Absents excusé: /

Absents non-excusé: /

---

### N° 6: Taxe pour chien – adaptation –

---

#### Le Conseil communal,

- Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;
- Vu la loi modifiée du 9 mai 2008 relative aux chiens ;
- Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2008 concernant l'identification et la déclaration des chiens ;
- Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite
- Considérant la délibération du conseil communal du 17 décembre 1991, portant fixation de la taxe sur les chiens ;
- Que le montant de cette taxe est actuellement fixée à hauteur de 1.000 LUF et qu'il y a lieu d'adapter cette taxe ;

après avoir délibéré conformément à la loi :

décide, à l'unanimité des voix des membres présents, soit 9 voix favorables,

- de fixer à partir du 01/01/2025 la nouvelle redevance pour chiens à 35 euros
- et prie l'autorité supérieure d'approuver la présente délibération

Ainsi délibéré à Koerich, date qu'en tête,

Suivent les signatures :

Pour extrait conforme,  
Koerich, le 02.08.2024

Le Bourgmestre,

Daniel Wirth

Le secrétaire communal,  
Patrick LECOQ

